

BIME

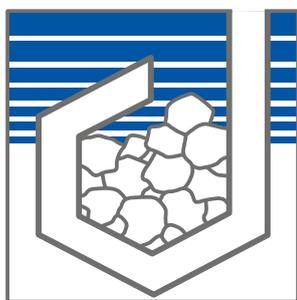
2018

Hiver - Printemps

N° spécial mi-mandat 2014-2017



BULLETIN D'INFORMATIONS
MUNICIPALES D'ÉTREMBIÈRES



PERE & FILS descombes



**MATERIAUX
ET
CARRIERES DU SALEVE**

**ENGAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL**

**SABLES ET
GRAVIERS LAVES**

**TRANSPORTS
DE MATERIAUX**



**VALORISATION
ET RECYCLAGE
DE MATERIAUX INERTES**

**EXPLOITATION
DE CARRIERES**

REMBLAIEMENT DE SITES



**34, Chemin de Balme - Le Pas de L'Echelle
74100 ETREMBIERES**

**TEL. +33 (0)4 50 39 78 00 - FAX. +33 (0)4 50 39 88 95
contact@carrieres-descombes.fr - www.carrieres-descombes.fr**

Sommaire

ÉDITO	p. 5
INTERVIEW MONSIEUR LE MAIRE	p. 6
INTERVIEW EMMANUELLE LEBEURRE <i>Maire adjointe - Secteur Vie sociale</i>	p. 8
INTERVIEW ÉRIC MICHEL <i>Maire adjoint - Secteur Cadre de vie</i>	p. 10
INTERVIEW ANNY MARTIN <i>Maire adjointe - Secteurs Animations du village et Information/Communication</i>	p. 12
INTERVIEW PHILIPPE ZABÉ <i>Maire adjoint - Secteur Finances</i>	p. 14
INTERVIEW MONIQUE BOSSON <i>Maire adjointe - Secteur Urbanisme</i>	p. 14
INTERVIEWS HERVÉ HADAMAR, LAURENCE DÉRAMÉ ET NICOLAS TEREINS <i>Conseillers municipaux</i>	p. 18
SECTEUR ANIMATIONS DU VILLAGE	p. 20
<i>Mémento des manifestations 2018</i>	
POLICE MUNICIPALE	p. 23
<i>- La ceinture de sécurité obligatoire pour tous</i>	
<i>- Deux-roues : port des gants obligatoire pour tous depuis le 20 novembre 2016</i>	
<i>- Au volant, pas de téléphone ni de kit main libre</i>	
LE PERSONNEL	p. 24
<i>- Lune part, l'autre arrive</i>	
C'EST D'ACTU	p. 25
<i>- À votre service à Étrembières : une borne de recharge pour véhicules électriques. Panneaux lumineux. Pour votre bien-être, nouveau à Étrembières !</i>	
<i>- Atelier théâtre</i>	
<i>- Festival Antigél 8^e édition</i>	
ÇA S'EST PASSÉ EN IMAGES	p. 27
INFOS PRATIQUES	p. 30
<i>- Agenda municipal et annuaire local</i>	

BIME (Bulletin d'Informations Municipales d'Étrembières) est une publication de la municipalité d'Étrembières.

Directeur de la publication :
Alain Bosson

En charge de la Commission Info-Communication :
Anny Martin

Comité de rédaction :
La commission Info-Communication.
Françoise Collet pour la Mairie.

Crédit Photos :
Tony Sartorio, Laurence Déramé, Céline Gispert, Anny Martin, Raphaële Michel, Odile Moriaud, Archives Mairie

Conception-réalisation :
Repro Léman

Impression :
Repro Léman
Impression sur papier Satimat Green
250 g et 115 g

Tirage : 1 500 ex.
Distribution gratuite.
Valeur unitaire : 2,59 € TTC

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.



béton prêt à l'emploi

Chemin de la Gravière - 74100 ETREMBIÈRES

 04 50 85 07 21

@ betondusaleve@orange.fr

Site de production  04 50 85 20 00

Centre administratif  04 50 17 08 07

SARL

CHAVAZ

Père et Fils



CARRIÈRES

SARL

CHAVAZ

Transports



DU SALÈVE

MATÉRIAUX ET TRANSPORTS

423, chemin de Balme - La Pas-de-l'Échelle - 74100 ETREMBIÈRES
Tél. 04 50 39 92 50 - Fax 04 50 95 87 27 - info.chavaz@chavaz.fr



**Mesdames, Messieurs,
cher(e)s administré(e)s,**

En ce début d'année 2018, c'est le moment rêvé pour vous souhaiter une foultitude de belles choses, une bonne santé, de la sérénité pour affronter la vie !

Nous vous souhaitons de beaux instants à partager en famille, entre amis. La préservation de votre bien-être, en respectant notre planète, notre environnement, notre village, nous concerne tous. Nous devons nous améliorer et poursuivre dans ce sens.

Afin de mieux apprécier le travail effectué, nous vous proposons ce BIME spécial mi-mandat. Il vous éclairera sur les responsabilités de vos élu(e)s.

Bonne lecture, et prenez soin de vous !

Le Comité de rédaction

Monsieur le Maire et le Conseil municipal
ont le plaisir de vous inviter à la Cérémonie des Vœux
Vendredi 12 janvier 2018, à la salle des fêtes, à 18h30

*« Être heureux ne signifie pas
que tout est parfait.
Cela signifie que vous avez décidé
de regarder au-delà
des imperfections. »*
Aristote



**N° SPÉCIAL
INTERVIEWS
À MI-MANDAT**

(réalisées par Martine Urli,
journaliste, octobre 2017)

Alain Bosson, Maire



Pouvez-vous nous retracer en quelques mots votre parcours d' élu local ?

En 1983, j'étais conseiller municipal sous MM. Lecourtier et Vidonne (ce dernier ayant terminé le mandat de M. Lecourtier). J'ai été ensuite adjoint de 1983 à 1989 lorsque Mme Beltrami était maire, puis conseiller municipal lors de son second mandat. Enfin, de 2001 à 2014, j'ai été adjoint de Maurice Giacomini. Pensant que j'avais suffisamment d'expérience, je me suis présenté aux élections municipales de 2014 et j'ai été élu.

Être élu maire était pour vous un aboutissement ?

Oui, j'y avais pensé. Mais ce mandat, où je suis en première ligne, n'a rien de comparable aux autres.

En cette mi-mandat, quel est votre bilan au niveau communal ?

Nous nous étions inscrits dans la continuité. Ainsi, nous avons d'abord poursuivi les actions entreprises par l'équipe précédente, auxquelles j'avais d'ailleurs participé : l'Espace Sportif Municipal a été réalisé en étant légèrement modifié, et les travaux relatifs à la traversée du Chef-lieu ont été terminés. Il a fallu également assumer les gros chantiers prévus sur la commune et dont nous ne sommes pas les maîtres d'ouvrage, tels que les deux ronds-points à la sortie n° 14 de l'A40 et la suppression du passage à niveau 93 qui suit. Nous savions que la population – et les usagers en général – seraient en conséquence gênés et que de gros efforts seraient à fournir pour supporter ces contraintes.

Un autre dossier en cours sous le mandat précédent que nous avons repris est la révision du Plan Local d'Urbanisme : longue, fastidieuse et contraignante. En principe, une révision générale du PLU demande quatre à six ans. La nôtre a commencé en 2012, nous espérons qu'elle se termine en 2018. Quoique je me méfie des pronostics, aussi bien en matière de travaux que d'urbanisme ! La pression foncière est telle qu'il a fallu prendre des dispositions pour maîtriser le développement de notre territoire. Les infrastructures et les budgets ne seraient pas suffisants à Étrembières pour faire face à une surpopulation. Avec le nouveau PLU, certains terrains constructibles ne le seront plus. Des sacrifices seront donc demandés aux Étrembiérois.

Vous parlez de l'irritation de certains au sujet des désagréments occasionnés par les travaux, mais ces derniers ont été entrepris pour un mieux par la suite...

Oui, la traversée du Chef-lieu a apporté un mieux et les ronds-points de l'ATMB ont sécurisé le carrefour. N'oublions pas non plus que l'assainissement a été effectué par Annemasse-Les Voirons Agglomération et que nous en sommes partie prenante. En cela, je pense que nous avons fait le nécessaire.

Des techniciens sont présents pour conseiller, les adjoints pour vous aider... mais le seul responsable reste le maire, et parfois, en tant que tel, on essuie des reproches, des mouvements d'humeur de la part de riverains ou d'usagers qui ne mâchent pas leurs mots. Il faut assumer...

Quelles vont être les orientations pour cette deuxième partie de mandat ?

Nous allons maintenant tenter d'apporter notre touche personnelle, même si les projets avaient été plus ou moins ébauchés lors du mandat précédent. Deux arcades situées dans les immeubles qui se trouvent face à la salle des fêtes vont être occupées, l'une par une structure dédiée à la petite enfance, et l'autre pourrait devenir un débit de boissons non alcoolisées de type salon de thé.

Nous avons aussi le projet d'aménager le parc de Bois Salève et de réhabiliter la petite chapelle des enfants de Marie.

Puis, nous allons devoir statuer sur l'église désacralisée Notre-Dame-de-la-Paix. Sa protection au titre des monuments

historiques peut être demandée. Cet édifice, dessiné par le très connu Maurice Novarina, avait été en quelque sorte construit grâce aux anciennes familles du Pas de l'Échelle (raison pour laquelle Maurice Giacomini avait décidé de l'acquérir). Si nous obtenons sa protection, des aides nous seront accordées, de même qu'un appui technique pour sa rénovation, même si cela s'assortit de certaines contraintes. Cela pourrait également aider à la faire connaître et l'inscrire dans un site touristique qui comprendrait la station supérieure du téléphérique, la chapelle du Chef-lieu, qui est communale, la fontaine Jules César, la tombe du peintre Édouard Castres au cimetière d'Étrembières, etc. Certains, dans la commune, veillent scrupuleusement au respect de ces lieux. La réalisation de tous ces projets peut nous mener jusqu'à la fin de la mandature.

Pouvez-vous nous parler de la création de la route de déviation pour les carrières ?

Ce projet compte une partie publique et une partie privée assumée par les carrières. Il avait déjà été présenté à Annemasse-Les Voirons Agglomération, qui, devant son coût et sa complexité, en avait pris acte sans prendre de grandes décisions. La commune ne peut en être le maître d'ouvrage, il nous faut trouver une instance susceptible de le porter. Pour consolider le dossier, il convient d'abord de diligenter une étude environnementale. Elle servirait aussi d'accélérateur à ce projet, qui permettrait de ne plus avoir de camions dans le village du Pas de l'Échelle.

S'agissant des carrières, elles bénéficient d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2033. C'était une des premières décisions prises sous la mandature de Maurice Giacomini en 2002. Lors du débat du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'inscrivant dans le cadre de la révision du PLU, nous avons émis le souhait que toutes les activités liées à l'exploitation des carrières se concentrent au même endroit. Les deux structures de traitement de déchets se trouvant en bordure d'Arve seraient ainsi rapatriées sur le site.

Qu'en est-il du projet de regroupement des communes, que vous aviez défini comme étant « l'un des derniers stades de l'intercommunalité » dans l'un de vos éditos du BIME ?

C'est un grand débat que j'ai lancé dès l'année 2015, pour l'instant sans retours. Dans le cadre d'une fusion des communes, Étrembières ne serait plus qu'un quartier du Grand Annemasse. Toute ma carrière, j'ai été favorable à l'intercommunalité, pensant qu'il faut raisonner à plus grande échelle. Maintenant, c'est un nouveau défi, et d'aucuns s'inquiètent : le périmètre communal ne va-t-il pas passer de trop petit à trop grand ? Avec ce « décalage », le pouvoir local ne se trouverait-il pas trop éloigné des administrés ? Car il ne serait peut-être plus aussi facile d'aller voir le maire... Toutes les petites communes seraient « avalées », nous n'aurions plus que de « supercommunes » formant des « superintercommunalités » – on peut imaginer les villes d'Annecy, d'Annemasse et de Thonon regroupées. Ces plus grandes intercommunalités composeraient, à leur tour, une constellation de régions à l'échelle de l'Europe,

se faisant concurrence et livrées aux lois du marché, ce qui serait néfaste pour l'intérêt général.

D'autres pensent qu'il y a trop de communes en France et que cette nouvelle organisation territoriale répond à une simplification nécessaire en matière de pouvoir de décision et de recherche d'économie.

La question de la fusion a été une fois évoquée au bureau des maires sans aller plus avant dans le débat. Il faudra se décider à en parler sérieusement avec les citoyens et les anciens élus et, lors de la prochaine campagne électorale, se positionner clairement.

La fonction de maire évoluerait en conséquence.

Oui, et je pourrais alors être le dernier maire d'Étrembières.

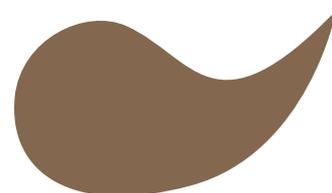
Quel message auriez-vous à délivrer à vos administrés en cette mi-mandat ?

Nous vivons sur une commune assez privilégiée et dynamique, comptant près de 600 frontaliers, mais où de gros inconvénients existent : l'un des revers étant le trafic routier et son corollaire, les embouteillages, surtout notables lors de travaux. Nous disposons de moyens pour améliorer la situation, même si c'est parfois long et fastidieux. J'ai accompagné et voté toutes les délibérations relatives au CEVA et à la nouvelle extension du tram n° 12, dans l'espoir de retombées positives pour l'agglomération et pour Étrembières. Il faut s'intéresser à ces grands travaux, et bien observer pour constater l'évolution qui en découle.

Pour terminer, pourriez-vous nous dire un mot sur le personnel communal ?

Le conseil municipal prend des délibérations, le maire et ses adjoints se chargent de les mettre en œuvre. Pour cela, bien entendu, on peut compter sur le personnel communal, en contact avec la population et proche d'elle. Le directeur général des services, M. Olivier Besson, occupe cette fonction depuis 2004, date de son arrivée dans les services communaux.

La commune emploie 23 fonctionnaires territoriaux ou contractuels. Nous saluons tout particulièrement Mme Josiane Brand, secrétaire, qui a fait valoir ses droits à la retraite le 31 octobre 2017, après une carrière bien remplie, dont onze ans passés à Étrembières.



Emmanuelle Lebeurre, Maire adjointe

Secteur Vie sociale



Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Je suis 1^{ère} adjointe déléguée au secteur vie sociale, ce qui comprend le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et les commissions logements publics et privés, immobilier communal, ainsi que sport/jeunesse. De 2001 à 2006, j'ai été conseillère municipale sous le mandat de Maurice Giacomini.

Commençons par le CCAS, qu'est-ce et quelles sont ses missions ?

C'est un établissement public communal, présidé par le maire et géré par un conseil d'administration composé pour moitié d'élus et pour moitié de citoyens. Il a notamment une mission d'intervention dans le domaine de l'aide sociale, et mène des actions d'animation, de prévention et de développement social. Il est indépendant de la mairie, avec une personnalité juridique distincte et un budget qui lui est propre.

Quelles sont ses sources de financement ?

Il dispose des subventions municipales – sa principale ressource – et de dons.

Le portage de repas au domicile des personnes âgées fournit quelques rentrées financières mais, comme le CCAS paie, pour sa part, le prestataire de ce service, la recette couvre la dépense.

Et ses charges ?

On dénombre :

- le paiement du prestataire des repas à domicile, comme indiqué précédemment,

- le paiement des transports en commun pour les personnes âgées ou handicapées,
- l'organisation du repas des anciens,
- les colis de Noël,
- des subventions aux organismes sociaux, tels que la Banque alimentaire, Octobre rose...
- les aides financières allouées aux personnes en difficulté, constituant une part importante des charges,
- et les bons alimentaires.

Quelle est la nature des aides accordées, comment se répartissent-elles et quels sont leurs montants ?

En 2015 : les bons alimentaires représentaient 24 % des aides allouées ; l'aide au paiement des cantines scolaires 40 % ; les charges liées au logement (EDF, eau) 22 % et divers 13 %.

Cette année-là, le CCAS a accordé 17 aides financières pour un montant de 3 115,66 euros et 22 bons alimentaires pour un montant de 1 027,30 euros.

En 2016 : les bons alimentaires représentaient 27 % des aides allouées ; l'aide au paiement des cantines scolaires 15 % ; des factures d'eau 51 % et divers 7%.

Le montant des aides financières a été, cette année-là, de 1 881,52 euros pour 13 dossiers et de 17 bons alimentaires pour un total de 796 euros.

En 2017 (situation arrêtée au 19 octobre) : les bons alimentaires représentaient 38 % des aides allouées pour un montant de 428 euros ; l'aide au paiement des cantines scolaires 44 % pour 504 euros ; des factures d'eau 18 % pour 200 euros.

Jusqu'en 2015, la prise en charge du paiement de la cantine composait la plus grande part des aides accordées et, à présent, nous sommes de plus en plus sollicités pour les règlements de factures d'eau. Nous étudions toutes les demandes d'aide. Pour cela, il est conseillé, même si ce n'est pas obligatoire, d'entrer en contact avec l'assistante sociale de secteur, qui transmet les dossiers au CCAS.

Quel est le bilan de cette mi-mandat ?

En 2015, nous avons proposé une après-midi avec les transports publics de l'agglomération annemassienne, ayant pour objectif de présenter le fonctionnement du service. Et deux années consécutives, le CCAS a organisé un thé dansant, qui n'a pas été reconduit faute de participants.

Le repas des aînés est également à notre actif. Il a lieu en alternance à la salle des fêtes et au restaurant. À Noël, les personnes âgées de plus de 80 ans reçoivent un colis et nous organisons pour elles une petite réception.

De quoi s'occupe la commission sport et jeunesse ?

Elle chapeaute le conseil municipal des jeunes (CMJ) qui a existé à Étrembières : sous un autre mandat, j'étais en charge de ce CMJ. La bibliothèque Le Petit Prince a d'ailleurs été créée, à l'époque, à son

initiative. Nous avons le projet de reformer un CMJ, mais nous n'avons pas eu de volontaires malgré nos appels à candidatures. C'est dommage.

Cette commission est à l'origine de la Fête du sport. En 2015, elle avait été couplée à la balade découverte, et, en 2016 et 2017, nous lui avons dédié une journée entière durant laquelle les associations sportives de la commune proposaient des démonstrations et tenaient chacune un stand. En 2018, elle n'aura pas lieu car le public n'a pas vraiment répondu présent.

Cette même commission a soutenu l'École de Foot d'Étrembières, qui avait besoin, lors de sa création, d'une aide administrative et financière. C'est une association qui fonctionne bien. Depuis deux ans, nous avons mis en place le concert d'été, qui se tient fin août au parc de la mairie. Chacun apporte son pique-nique et vient écouter de jeunes groupes ou des groupes de jeunes, tous amateurs. Cela leur permet de se produire sur scène, parfois pour la première fois. Les styles musicaux sont volontairement variés. L'intention est de proposer une animation durant cette période de l'année où il ne se passe pas grand-chose.

Quels sont les projets ?

Nous aimerions mettre en place des projets visant un public adolescent. Nous y réfléchissons.



Maintenant, parlez-nous de la commission logements publics et privés.

Les logements privés sont ceux dont la commune est propriétaire. Nos agents communaux y sont logés.

Soulignons que nous possédons un appartement d'urgence à la disposition des personnes qui en auraient besoin, suite à un incendie ou à un dégât des eaux, ou pour des victimes de violences conjugales, par exemple. Il est attribué pour une période de trois mois, le temps pour elles de trouver un autre toit (période qui peut être prolongée selon les cas). Il a déjà servi à deux reprises.

C'est véritablement un plus pour la commune et ses habitants.

Les logements publics sont ceux dont nous bénéficions au sein des HLM ; ce que l'on nomme la « réserve communale ». Notre réservation est de 159 logements aux Bleuets, aux Chamois, à Châtillon... Il faut comprendre que la municipalité n'a pas la main sur l'ensemble du parc social, qui est géré par les organismes HLM, mais seulement sur ce contingent communal.

Nous recevons beaucoup de demandes pour peu d'offres. Dès qu'un appartement se libère sur notre contingent, les bailleurs sociaux nous préviennent. La commission logement, composée du maire et de quatre élus, étudie les dossiers et propose trois noms à l'organisme HLM. Une autre commission comptant différents intervenants se réunit ensuite avant que l'organisme HLM attribue les logements.

Combien de logements ont été attribués sur le contingent communal, pour combien de demandes ? Avez-vous quelques chiffres à nous donner ?

En 2015, six logements s'étaient libérés sur notre contingent communal, en 2016, deux, et en 2017 (situation arrêtée au 18 octobre) cinq.

En 2016, nous comptons 927 demandes où figurait la commune d'Étrembières, dont 55 avec Étrembières en premier vœu. Ces chiffres donnent une idée de la longueur des listes d'attente. C'est partout pareil, mais plus on s'écarte de l'agglomération, moins les demandes sont nombreuses.

Il faut noter qu'un changement important s'annonce dans le cadre de l'intercommunalité et de la mutualisation de certains services. Une maison de l'habitat, offrant un guichet d'accueil intercommunal, ouvrira à Annemasse. Ce projet, sur lequel nous travaillons depuis plusieurs mois, devrait voir le jour en septembre 2018. Ce sera un pôle d'informations pour tout ce qui a trait à l'habitat. Il centralisera toutes les demandes de logement social des communes d'Annemasse-Les Voirons Agglomération participant à cette mutualisation. Les critères d'attribution des logements sociaux changeront. Ils seront harmonisés et revêtiront un caractère officiel. Ces nouvelles règles s'inscrivent dans la loi Égalité et citoyenneté de 2017, qui fait suite aux attentats de janvier 2015, et dont l'un des objectifs est de « favoriser la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat ».

Auriez-vous d'autres précisions à apporter ?

Oui, je suis la référente de la police municipale. Nous travaillons ensemble sur les plans canicule et de secours, l'opération tranquillité vacances...

En mai 2015, pendant les inondations dans le quartier des Îles, le plan secours a été déclenché pour évacuer les sinistrés. Nous avons été réactifs car bien préparés. Un exercice avait eu lieu juste avant. Après cet événement, nous nous sommes dotés d'un système de téléalerte. Les habitants étant sur l'annuaire figurent d'office sur nos listes, les autres sont invités à s'inscrire. Ce dispositif n'a pas été mis en place uniquement pour les catastrophes. Une dizaine de groupes a été constituée par quartiers et par catégories (les plus de 65 ans pour le plan canicule, les parents d'élèves, etc.). Ils reçoivent un message d'alerte en cas de coupure d'eau, par exemple.

Éric Michel, Maire adjoint Secteur Cadre de vie



Pouvez-vous vous présenter, dire de quand date votre engagement pour la commune et en quelle qualité ?

Je suis 2^e adjoint délégué au cadre de vie, qui comprend les commissions travaux, développement durable et maisons fleuries. Je fais aussi partie de la commission urbanisme.

Commençons par la commission travaux, quel est le bilan de cette première partie de mandat ?



En 2014, j'ai repris la deuxième étape des travaux de la traversée du Chef-lieu, qui avaient commencé sous le mandat précédent, en 2010. Nous avons profité de la présence des entreprises pour réaliser des travaux d'assainissement et de voirie dans les petites rues perpendiculaires à la route de Saint-Julien.

En mars 2014, au début du mandat, nous avons également entrepris la construction de l'Espace Sportif Municipal, initiée par la précédente équipe. Des actes de vandalisme ayant été perpétrés, nous allons à présent fermer l'enceinte du bâtiment pour prévenir tout risque d'accident.

Quels sont les projets ?

Pour l'instant, le plus important est l'aménagement du parc de Bois Salève, qui est à 70 % communal. Nous allons dans le même temps rénover la chapelle des enfants de Marie. Il s'agit de la remettre en valeur, en toute simplicité et sans rien lui enlever de son charme. Des aires de jeux pour les enfants, des tables de ping-pong, un espace pour pique-niquer, des allées piétonnières dont une pour les personnes à mobilité réduite, des bancs, des WC publics... sont prévus, tout en préservant les arbres au maximum. Nous avons retrouvé une ancienne fontaine, qui va être réhabilitée dans le but d'avoir un point d'eau avec une zone de brumisation. Sur un secteur un peu pentu, pour retravailler les hauteurs, des gradins seront aménagés.

Les architectes ont conçu un projet qui renvoie au Salève. Ce rappel se fera notamment à travers le cheminement. Le promeneur qui déambule dans le parc doit avoir la sensation d'être dans le massif. Il nous faut maintenant présenter au budget les devis des travaux envisagés.

Une forte attente de la population existe depuis longtemps...

Oui, d'autant qu'au Pas de l'Échelle, les espaces verts manquent, contrairement au Chef-lieu où se trouve l'Agorespace.

Et pour la rénovation de l'église désacralisée Notre-Dame-de-la-Paix ?

Une protection au titre des monuments historiques peut être demandée. En attendant, nous avons simplement remis en état les escaliers en ardoise.

Qu'en est-il de la création d'une route de déviation pour les carrières ?

C'est un ancien projet. La plus grosse contrainte est la voie de chemin de fer, sous laquelle il faudrait percer un tunnel pour la création de cette route, qui desservirait les carrières depuis le Pas de l'Échelle jusqu'au rond-point des Morilles, près du restaurant chinois WOWO. Une demande d'autorisation doit être déposée trois ans avant le début des travaux. Viennent ensuite d'autres contraintes, techniques celles-là. Nous ne disposerions que de 72 heures pour aménager un pont provisoire afin que le trafic ferroviaire ne soit pas interrompu ; sans quoi d'importantes pénalités nous seraient appliquées.

Ce projet a été approuvé à l'unanimité au conseil municipal, mais il est si lourd qu'il nous faut trouver des partenaires.

Pouvez-vous nous parler du projet d'aménagement du carrefour de la douane de Veyrier, qui est un endroit accidentogène ?

C'est un dossier compliqué car plusieurs instances sont impliquées. Il s'agit d'assurer la sécurité des piétons, de faciliter l'accès à la douane et de désenclaver le terrain d'un propriétaire privé. Il serait question de mettre en place des feux de signalisation ou d'aménager un rond-point.

Nous avons déjà installé de gros bacs à fleurs dans la descente empruntée par les passants qui désirent traverser le passage

piétons pour les freiner car beaucoup arrivent en courant, cause de quelques accidents. Dans cette même descente, nous allons raser un mur pour augmenter la visibilité des automobilistes et des piétons. Ce sera effectif en 2018.



D'autres choses à ajouter ?

Le rond-point situé à la sortie du petit tunnel à Étrembières sera éclairé pour des questions de sécurité. Un autre projet concerne le rond-point qui va être aménagé dans le cadre des travaux menés par la SNCF pour la suppression du passage à niveau 93. Nous allons réaliser sur ce futur rond-point, qui sera conséquent, une décoration – peut-être florale – pour marquer l'entrée d'Étrembières. Nous sommes actuellement en discussion avec la SNCF sur des questions d'éclairage et d'arrivée d'eau pour un arrosage automatique.

Concernant la commission développement durable, qu'avez-vous entrepris ?

La Journée de l'environnement est devenue annuelle, alors que, sous le mandat précédent, elle avait lieu tous les deux ans. Et, finalement, nous allons revenir à cette première formule. Son organisation représente beaucoup de temps et, au sein de la commission, nous sommes peu.

En revanche, les participants sont toujours nombreux.

L'association des chasseurs nous apporte son aide, de même que les scouts et le personnel du McDonald's d'Étrembières. Les déchets collectés se comptent en tonnes, si bien que des bennes à monstres ont remplacé les containers que nous utilisions auparavant. Nous ramassons des sacs de plâtre, des pneus, des bouteilles en plastique, des canettes... et, selon les endroits, des seringues usagées. C'est effarant.



Les décharges sauvages ne manquent pas sur la commune, à la sortie d'Étrembières en allant en direction de Gaillard, par exemple, alors que la déchetterie n'est pas loin...

Sur le chemin menant au paintball, c'était catastrophique, et depuis que nous avons posé des panneaux signalant qu'il est

interdit de jeter des débris sous peine de sanctions, nous avons pu noter un mieux. Au Pas de l'Échelle, au point de collecte, nous avons pu constater que les gens abandonnent leurs déchets à côté des containers. Et au skate park, ce sont des jeunes qui laissent leurs emballages de repas. Pensant que les poubelles étaient trop petites, nous avons installé des containers, mais cela ne change rien. C'est de l'incivilité pure ! Nous allons donc placer des caméras à des endroits stratégiques.

Nous avons, par ailleurs, le projet de réhabiliter le chemin de la cascade qui se trouve derrière les services techniques d'Étrembières, et qui relie le Chef-lieu au Pas de l'Échelle. Il longe le Salève. Nous allons le recouvrir de matières du Salève et « casser » les buttes un peu fortes. Il est déjà praticable, mais ce n'est actuellement pas un chemin de promenade. Notre but est qu'il le devienne et qu'il soit ludique, avec des panneaux d'informations (sur la végétation présente, etc.), ou avec des installations pour en faire un parcours santé.

Finissons avec la commission fleurissement.

Pour les particuliers, nous organisons le concours des maisons fleuries tous les ans afin qu'ils contribuent à embellir la commune. Auparavant, le concours était ouvert à tous mais, depuis 2017, il est sur inscriptions. Nous avons retenu presque soixante maisons cette année. Une équipe s'occupe du Pas de l'Échelle et l'autre du Chef-lieu. Chacune compte dans ses rangs une personne du service technique pour l'aspect paysager. Elle renseigne et conseille les participants chez lesquels nous nous rendons. Le retour a été extrêmement positif. Cette visite donne lieu à des discussions et à des échanges très intéressants. Puis, nous attribuons des notes selon différents critères, avant la remise des prix. Tous les participants sont récompensés ; c'est une nouveauté, car nous estimons qu'ils ont tous fait un effort.

Sur le plan communal, Étrembières a participé au concours départemental des villes et villages fleuris et a déposé sa candidature pour l'obtention de la première fleur.

Nous remercions vivement les services techniques, qui effectuent un travail remarquable, sans oublier les services administratifs, sans qui, non plus, rien ne serait possible !



Anny Martin, Maire adjointe

Secteurs Animations du village et Information/Communication



Pouvez-vous vous présenter brièvement, de quand date votre engagement au sein de la commune ? En quelle qualité ?

C'est mon deuxième mandat. Lors de la précédente mandature (2008-2014), j'étais conseillère municipale. Je faisais partie des commissions information/communication, animation culturelle, cimetière et développement durable. Forte de cette expérience, j'ai accepté de me présenter pour le second mandat 2014-2020, avec un peu plus de responsabilités étant donné que je n'ai plus d'obligations professionnelles. Je suis 3^e adjointe, en charge de l'animation du village, de la culture, de l'information/communication et puis – une nouveauté sur ce mandat – de la commission mémoire et patrimoine.

Concernant la commission animations et culture, quelles actions sont à votre actif ?

Lors du mandat précédent, une importante manifestation – Veyrier Étrembières sans frontières – avait été mise sur pied avec nos amis suisses de Veyrier, avec qui nous continuons à entretenir de bonnes relations. Chaque année, nous organisons, à travers nos deux communes, des balades découverte qui ont toujours une thématique. L'autre manifestation phare, à laquelle nous sommes restés fidèles, est Regard sur l'Art, créée en 2008.

Nous avons deux principes : collaborer avec les associations locales (par exemple, le Théâtre de l'Échelle a participé à notre balade découverte cette année) et associer les plus jeunes à nos événements, avec des animations spécialement destinées aux enfants des écoles (comme le concours du plus beau sapin lors du marché de Noël).

Au cours de ce mandat, en effet, nous avons organisé un marché de Noël – la Forêt Magique –, qui existe depuis maintenant trois ans. L'idée est de valoriser l'artisanat local et de faire participer le milieu associatif communal. La Fête de la Musique est une autre nouveauté datant de 2016.

Citons aussi une collaboration avec Château Rouge dans le cadre de l'opération Voisinage, en 2014. Le lieu culturel annemassien décentralise certaines pièces de théâtre au sein des communes participantes pour que la culture vienne aux populations sans qu'elles n'aient à se déplacer, et afin de leur faire connaître Château Rouge. Les pièces présentées étaient d'excellente qualité, mais nous avons compté parmi les spectateurs plus d'Annemassiens que d'Étrembiérois.

L'objectif de toutes ces initiatives est de créer les outils nécessaires à l'intégration de chacun par le biais de la culture sous toutes ses formes et d'en favoriser la découverte.

La commission animations et culture, ne l'oublions pas non plus, a également en charge l'organisation des vœux du maire, ainsi que les commémorations. Et puis, nous avons des partenariats. Nous perpétuons celui qui a été institué par mon prédécesseur, Monsieur Tonoli, avec les organisateurs de la Foire aux disques et B.D. Nous leur prêtons l'infrastructure nécessaire.

Notre collaboratrice, Dany Bahisson, est d'une aide indispensable pour la logistique de ces événements.

Pour conclure, disons que la municipalité doit être un tremplin d'idées et de propositions sur le plan culturel. Idéalement, ce qui a été mis sur pied devrait être repris par le milieu associatif.



De quoi êtes-vous le plus fière ?

Je suis heureuse que la collaboration avec Veyrier (dont la Mémoire de Veyrier) se poursuive. Satisfaite aussi d'avoir pu organiser ce marché de Noël et Regard sur l'Art, qui est une animation de belle facture.

Et la population, qu'apprécie-t-elle le plus selon les retours que vous avez ?

La balade découverte, qui est déjà bien installée. Elle comporte toujours deux volets : l'un historique et l'autre culturel. Nous ne l'avons pas reconduite l'année des élections municipales, en 2014. L'année suivante, suite à cela, nous avons craint une certaine désaffection, mais cela n'a pas été le cas. Nous avons à chaque édition plus de 100 inscrits. En 2016, la balade gourmande avait réuni plus de 180 participants, Français et Suisses.

Vient ensuite la Forêt Magique. Elle a été organisée pendant deux ans sur la place des Frères Grenat à Étrembières, et, en 2017, au Pas de l'Échelle, où le nombre de places de parking est plus important. Notre village, long de plus de sept kilomètres de Grande Pièce au Pas de l'Échelle, est difficile à rassembler.

Donc, en tant qu'organisateur, il faut veiller à ce que les animations aient lieu tant à un endroit qu'à un autre.

Oui. Pour que chacun s'y retrouve. Par exemple, la dégustation de la galette des rois organisée par Être en Fêtes a lieu en alternance au Pas de l'Échelle et à Étrembières. Mais il faut dire qu'au niveau logistique, ce n'est pas toujours réalisable.



Quels sont les projets pour la commission animations et culture ?



Jusqu'en 2020, nous allons continuer à faire vivre ce qui existe déjà, comme Regard sur l'Art – nous avons prévu un petit plus pour la 10^e édition en 2018 –, notre balade découverte, avec toujours un aspect historique unissant Veyrier et Étrembières, et la Fête de la Musique, en essayant de trouver des groupes musicaux originaux. Nouveauté cette année, le festival suisse Antigél se tiendra à Étrembières en février.

Notons, par ailleurs, que nous travaillons actuellement avec les douze communes d'Annemasse-Les Voirons Agglomération à la mise en réseau de nos bibliothèques. Grâce à une navette, une personne habitant Gaillard pourra, par exemple, emprunter un livre à la bibliothèque d'Étrembières. C'est un projet qui prend forme.

Passons à la commission information/communication. Qu'avez-vous mis en place ?

Notre site Internet a été entièrement refondé. En cela, nous avons été aidés par des professionnels. Nous pouvons en être assez fiers, même s'il reste encore des améliorations à apporter, comme l'information concernant notre patrimoine. Françoise Collet, notre secrétaire, le gère en consacrant une matinée par semaine à l'info/communication car nous ne possédons pas de service dédié. Nous avons aussi créé un logo, puis relooké la revue municipale (le BIME) en changeant sa périodicité : désormais, deux numéros sont édités par an, un par semestre. En remplacement de la Feuille d'Information Municipale (FIME), qui était souvent confondue avec le BIME, nous avons sorti le BIME Actu, avec une parution

au printemps et l'autre à l'automne, pour communiquer plus en détail sur nos activités du moment.

Et puis, une innovation cette année, nous avons fait installer des panneaux réservés à la vie associative de la commune.

Pour l'affichage des manifestations communales, outre des panneaux, nous disposons de sucettes situées à l'entrée d'Étrembières, vers le restaurant WOWO et vers la Maison du Parc. Elles sont gérées par l'agence de communication AXO. Une convention nous permet d'avoir affiches et flyers pour certaines manifestations. C'est un plus depuis ce dernier mandat. L'information et la communication se sont considérablement développées, mais cette démarche avait été bien préparée lors du précédent mandat.

L'objectif maintenant est d'avoir peut-être deux autres panneaux lumineux : à l'entrée du Pas de l'Échelle et de Grande Pièce.

Quant à la commission mémoire et patrimoine, elle n'existait pas auparavant...

Non, elle n'existait pas en tant que telle au niveau communal. Le conseil des aînés jouait un peu ce rôle de passeurs de mémoire. Ils avaient notamment lancé l'idée de la publication d'un livre relatant l'histoire de notre commune.

À quels souhaits et désirs répondait la création de cette commission ?

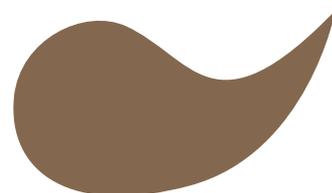
À transmettre aux générations futures, connaître son passé pour mieux comprendre le présent, et à sauvegarder l'essentiel du peu de patrimoine que nous avons.

Lors du 1^{er} mandat, au cours d'un conseil municipal, nous avons réussi à sauver la chapelle des enfants de Marie, se trouvant dans le parc de Bois Salève. Pour la petite histoire, les Sœurs, qui avaient été contraintes de quitter Carouge, avaient démonté pierre par pierre leur chapelle en les numérotant une à une pour pouvoir reconstruire à l'identique leur édifice religieux.

Désormais, l'objectif est de le rénover. Il a déjà été recouvert d'une bâche car il prenait l'eau de toutes parts. Il sera intégré à l'aménagement du parc de Bois Salève, dont une importante partie est communale. Pourquoi réaménager cette chapelle ? Il ne s'agit pas de la reconstituer comme à l'origine mais d'en faire une Maison de la mémoire et du patrimoine local. Des architectes paysagistes ont déjà esquissé cette rénovation.

Ensuite, nous souhaiterions que l'église désacralisée Notre-Dame-de-la-Paix devienne un lieu culturel polyvalent pour l'organisation d'expositions, de concerts...

Pour l'ensemble de ces projets, je travaille avec des personnes agréables et dévouées, et je reçois toujours l'assentiment de Monsieur le Maire, qui est à l'écoute, comme toutes les personnes faisant partie de mes commissions. Ce travail d'équipe est vraiment essentiel.



Philippe Zabé, Maire adjoint Secteur Finances



De quand date votre engagement pour la commune et en quelle qualité ?

Je suis 4^e adjoint depuis 2014, en charge des finances, du scolaire et de la petite enfance.

Les objectifs, en matière de finances, sont les suivants : pouvoir financer les projets, surveiller le niveau d'endettement, établir les besoins en financements et les taux d'imposition sur lesquels la mairie a compétence. Actuellement, nous sommes dans une phase où il est demandé aux communes, intercommunalités et agglomérations de se regrouper financièrement. L'idée sous-jacente est de dégager des économies d'échelle mais, surtout, pour les communes, de pouvoir bénéficier des dotations de l'État, qui diminuent, elles, depuis plusieurs années. Il faut que chacune des parties n'y perde pas, ce à quoi nous travaillons lors de cette première étape.

Rappelons qu'un audit sur l'état des finances d'Étrembières avait été réalisé en début de mandat, à la demande de Monsieur Bosson.

C'était pour savoir où nous en étions. Deux projets importants étaient engagés : la construction de l'Espace Sportif Municipal et l'aménagement de la traversée du Chef-lieu. Il nous fallait financer ces travaux et contracter un petit emprunt. Les ressources financières ont ainsi été relativement mobilisées durant les trois premières années de notre mandat.

À partir de cette année 2018, nous allons retrouver quelques marges de manœuvre, qu'il aurait été possible d'obtenir avant en augmentant les impôts locaux plus que nous ne l'avons fait. La légère augmentation appliquée s'est faite dans le contexte de mutualisation et d'harmonisation avec les autres communes de l'agglomération et les membres de l'intercommunalité, que nous venons évoquer. Nous n'avions, en effet, pas intérêt à rester trop éloignés de leurs valeurs moyennes en ce qui

concerne l'imposition pour que, d'une part, les Étrembiérois n'aient pas à supporter brutalement une hausse, et, d'autre part, afin de pouvoir assurer nos investissements.

Quelles ont été les principales sources de recettes et de dépenses ?

Les grandes sources de recettes sont les dotations de l'État, qui baissent drastiquement depuis 2014 (de 10 % par an jusqu'à ces dernières présidentielles). Et nous ne savons pas ce qui nous attend. Tout change...

Dans la région, nous bénéficions aussi des fonds genevois, qui, eux, ont augmenté avec un taux de change franc suisse/euro plutôt favorable. Cela a un peu compensé la baisse des dotations de l'État et nous a permis de rester modérés sur l'imposition.

Quant à la taxe professionnelle, qui est une autre ressource d'Étrembières, elle a été figée. Son montant, fixé en 2007, n'a pas été revu alors que l'activité a évolué. Les taxes locales, un peu de patrimoine immobilier, ainsi que les parkings payants alimentent également les caisses de la commune.

Côté dépenses, l'Espace Sportif Municipal a coûté 1,8 million d'euros, essentiellement à charge de la municipalité, et la traversée du Chef-lieu 2,5 millions d'euros, partagés avec Annemasse-Les Voirons Agglomération et le Département.

Quels seront les projets à financer ?

L'extension de la mairie, avec l'entière reprise de la maison voisine, où se trouve d'ores et déjà la police municipale. Citons encore l'aménagement du parc de Bois Salève et la création d'une mini-crèche, qui pourrait être privée ; en fonction, la part de fonds publics serait moins élevée que prévu.

Autres projets : la rénovation de l'église désacralisée Notre-Dame-de-la-Paix, la réhabilitation de la chapelle des enfants de Marie et la création d'un autre Agorespace au Pas de l'Échelle.

Autre chose à ajouter ?

Concernant les subventions, nous essayons de favoriser les associations communales et l'animation du village. Depuis 2014, nous avons aussi légèrement augmenté nos subventions au CCAS.

Passons à la commission scolaire, qu'englobe-t-elle ?

Nous disposons d'une école, le groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau, avec deux sections : maternelle et primaire. À notre arrivée, nous avons dû très rapidement procéder aux mises en place que la réforme des rythmes scolaires rendait nécessaires. Des ateliers périscolaires ont donc vu le jour. Ils s'inscrivent dans le projet éducatif de territoire que l'on doit définir et valider avec le Département – qui représente l'État en la matière – et l'Éducation nationale. C'est un plan valable pour trois ans et révisable annuellement. Nous le suivons et nous le réévaluons en espérant pouvoir l'améliorer d'année en année. Dernièrement, nous avons tenté de réorienter les activités

en direction des plus petits. C'est moins aisé que pour les grands, qui sont plus autonomes, savent lire, etc.

Depuis le mois de juin 2017, date du dernier décret, chaque commune est libre de revenir en arrière. Mais le temps était trop court avant la rentrée pour changer ce qui avait été initié. Pour cette raison, tous les maires de l'agglomération ont choisi de garder la même orientation cette année 2017/2018. Nous, nous nous sommes engagés dans un projet de centre de loisirs avec la commune de Gaillard. Nous sommes ainsi un peu moins libres sur le choix des horaires. Nous bénéficions également du centre de loisirs de la Bergue, géré par Annemasse-Les Voirons Agglomération, avec qui la réflexion doit être menée, et en particulier avec la ville d'Annemasse pour se coordonner.

Aujourd'hui, je ne peux pas dire vers quelle solution nous nous tournerons. Nous avons promis de revoir la question durant le courant de l'année afin d'avoir un nouvel horaire pour la rentrée 2018/2019. À notre niveau, nous voulions surtout que l'accueil des enfants soit assuré de 7 h 30 à 18 h 00, ce qui était déjà proposé avant la réforme.

Combien compte-t-on d'élèves et de classes dans cette école ?

Nous dénombrons actuellement 150 élèves pour six classes. Une classe a été fermée. L'an dernier, en concertation avec l'Inspectrice d'académie, nous avons réussi à la conserver et maintenir un poste. Mais, cette année, les effectifs ont continué à baisser.

Nous avons une cantine. Quelque 110/120 élèves y prennent leur repas quotidiennement. La question du quotient familial a été posée plusieurs fois. Nous avons préféré instaurer un tarif unique, qui est relativement bas par rapport à nos voisins. Nous avons aussi songé à avoir un self, mais étant donné que le nombre d'enfants a diminué, nous sommes restés sur le format actuel de deux services. Il n'est toutefois pas exclu que la question revienne à l'ordre du jour. Les repas arrivent tout prêts. Nous surveillons leur qualité et la logistique pour que les employés puissent se concentrer davantage sur l'accueil des enfants que sur la manutention.

Soulignons, par ailleurs, que je coordonne le transport scolaire. La particularité de notre commune est que l'école se trouve au Pas de l'Échelle, à 3 km du Chef-lieu, avec une route qu'il n'est pas envisageable d'emprunter à pied, surtout s'agissant des enfants. Nous avons choisi d'utiliser les transports publics d'Annemasse-Les Voirons Agglomération* pour conduire les enfants du Chef-lieu à l'école et les ramener chez eux le soir.

La police municipale assure la sécurité lors des trajets.

Terminons avec la commission petite enfance.

Nous avons le projet d'ouvrir une mini-crèche. Un local de 120 m², situé dans les immeubles récemment construits en face de la salle des fêtes, a été rétrocédé à la commune. En la matière, on part de zéro, rien n'était géré par la municipalité. Étrembières compte une douzaine d'assistantes maternelles, un chiffre qui se maintient dans le temps. 40 à 50 enfants sont accueillis ; cependant, ce n'est pas du collectif.

Ce projet faisait partie de notre programme. Différentes formes de crèches existent : les crèches collectives gérées par les municipalités, les crèches associatives et puis, depuis quelques années, la possibilité de créer des maisons d'assistantes maternelles, ainsi que des crèches privées. Nous avons cherché notre voie

parmi ces différentes options. L'idée première était d'ouvrir une maison d'assistantes maternelles pour les aider et prendre peut-être davantage en compte les petits Étrembiétois. Il apparaît que ce n'est pas très facile. Pour les assistantes maternelles, le mode de fonctionnement est bien différent. Pour nous aussi, cela s'avérait compliqué, avec notamment un local à aménager et un personnel de crèche à gérer.

Nous nous sommes donc plutôt tournés vers l'ouverture d'une mini-crèche privée. Une entreprise ou un gestionnaire peuvent porter entièrement le projet en intégrant dans leur plan financier la réalisation des travaux. Nous essayons de trouver les bons interlocuteurs pour mettre en place un accord sur la durée.

La mairie ne serait propriétaire que des murs, au final.

Oui. Nous favoriserions l'implantation d'une crèche, que nous louerions peut-être. C'est un point à voir. Il faut trouver un accord ; de là découle le montant des engagements pour les différentes parties. Nous réfléchissons également à des mécanismes pour privilégier les habitants de la commune.



Monique Bosson, Maire adjointe

Secteur Urbanisme



De quand date votre engagement au sein de la commune et en quelle qualité ?

Élue depuis 2014, je suis 5^e adjointe, en charge des commissions urbanisme, personnel communal et cimetière.

Auparavant, vous travailliez à la mairie, vous étiez bien connue des Étrembiérois et Étrembiéroises.

J'étais effectivement secrétaire et notamment employée à l'état civil et à l'urbanisme. Quand j'ai quitté la mairie en 2011, après vingt ans de service, la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avait déjà commencé. Lorsque Monsieur le Maire a composé sa liste et m'a demandé si je désirais en faire partie, j'ai accepté en spécifiant que je souhaitais m'occuper de l'urbanisme.

C'était en effet une continuité... Qu'est-ce qui relève exactement de cette commission ?

Tout ce qui peut être réalisé sur une maison (pose de Velux®, modification de façade...) et sur son terrain (clôtures, ajout d'une véranda...) doit être déclaré en mairie et respecter les règles du PLU. Au sein de cette commission, nous sommes chargés d'étudier toutes les demandes d'occupation des sols comme celles-ci, ainsi que les demandes de permis de construire. Nous nous occupons de la partie réglementaire des constructions.

Durant cette première partie de mandat, on peut dire que le plus important est la révision du PLU déjà initiée lors du mandat précédent. Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est le PLU ?

C'est le Plan Local d'Urbanisme, qui définit les zones où il est possible ou non de construire. Il sert aussi de cadre pour les

10/15 ans à venir en indiquant ce qui peut être construit (maisons individuelles, petits immeubles), en définissant la hauteur, le gabarit, etc. Des règles sont établies pour chaque secteur. Le PLU doit être en adéquation avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la région d'Annemasse et conforme aux nouvelles règles définies par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).



Pourquoi avoir prescrit cette révision ? De quand date-t-elle ?

Cette révision avait été prescrite en juin 2012 et la municipalité y travaille avec un bureau d'urbanisme depuis le printemps 2013. Presque tous les terrains étaient constructibles sur la commune : sur des zones données, à partir d'une certaine surface, il suffisait de faire une modification du PLU pour pouvoir ouvrir à la construction. Il nous était vraiment nécessaire de maîtriser notre développement, d'autant que nous subissons une forte pression foncière.

L'objectif est aussi, conformément à la nouvelle loi ALUR en vigueur, de regrouper les constructions pour éviter le mitage et de « prendre » les terres agricoles. Les constructions doivent être concentrées à l'intérieur des villages, se faire dans ce qu'on appelle les « dents creuses », c'est-à-dire près de ce qui existe déjà.

Avec les nouvelles orientations de l'État, d'Annemasse-Les Voirons Agglomération, du Grand Genève, il faut préserver une bonne partie des terres agricoles et des espaces verts : afin de disposer de « trames vertes ».

L'enjeu pour Étrembières est de continuer à construire mais beaucoup moins que ce qui aurait pu l'être. Nous voulons garder une croissance de la population d'à peu près 1,8 % par an sur les quinze prochaines années.

Effectivement, nous avons vu Étrembières se développer. Peut-être a-t-on peur de perdre l'esprit village de la commune ?

Tout à fait.

Quelles sont les étapes de cette révision, dans les grandes lignes ?

Un état des lieux complet de notre territoire a d'abord été réalisé. Comme indiqué précédemment, il a révélé la présence de beaucoup de parcelles constructibles et qu'énormément de constructions avaient déjà eu lieu. Nous dépassons largement les prévisions du PLH – le Programme Local de l'Habitat –, qui définit le nombre et le type de logements créés chaque année sur l'agglomération. Compte tenu de ce diagnostic, la municipalité a élaboré un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document expose les intentions de la collectivité pour les années à venir en matière d'aménagement du territoire « en définissant des orientations générales qui permettent un développement cohérent, équilibré et durable ».

Le projet de PADD a été présenté une seconde fois au conseil municipal en octobre 2017. Nous en sommes à cette étape à l'heure où sont rédigées ces lignes.

Ensuite, en fonction de ce PADD, le nouveau règlement d'urbanisme va être revu avec les plans de zonages, la définition des zones constructibles, agricoles, naturelles, les mises en place de protection (patrimoine, réservoir de biodiversité...), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Une fois ce travail suffisamment avancé, une réunion publique se tiendra pour présenter le projet à la population et échanger sur des sujets d'intérêts communaux. Puis, le nouveau PLU sera proposé au vote du conseil municipal avant d'être envoyé pour avis aux Personnes Publiques Associées : services de l'État, Département, Région, Annemasse-Les Voirons Agglomération, communes voisines... Après cette concertation, le projet de PLU sera soumis à l'enquête publique : la population pourra faire ses remarques au commissaire enquêteur. À l'étape finale, le conseil municipal approuvera le PLU – éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes associées et du résultat de l'enquête publique – et il entrera en vigueur. Ce sont des procédures très longues...

À cette étape, qu'est-ce qui a été décidé ? Peut-on en parler ?

C'est toujours en cours. Nous allons préserver les espaces naturels, c'est-à-dire le bord d'Arve, les étangs, les terres agricoles situées vers le château et les Îles. Maîtriser la croissance démographique et puis contrôler la qualité des constructions.

Et concernant le Bois d'Arve, qui est défini comme une zone « à forts enjeux » ?

La zone Bois d'Arve est particulière. Dans notre PLU actuel, son développement relève de la compétence d'Annemasse-Les Voirons

Agglomération car il était prévu d'en faire une zone d'activité économique.

Elle est également répertoriée au SCOT, dont les PLU de l'Agglomération doivent tenir compte. Comme la révision du SCOT n'est pas terminée, l'avenir du Bois d'Arve reste en attente.

Quels sont les chantiers que la municipalité a pu compter durant cette première partie de mandat ? Peut-on faire le point sur les permis de construire délivrés ?

En 2014, des permis de construire ont été délivrés pour cinq maisons.

En 2015, pour un collectif de sept logements et une maison jumelée, pour six logements en duplex, pour la « Résidence des Îles » qui compte 55 logements, et pour deux fois deux maisons jumelées.

En 2016, pour trois maisons individuelles, pour deux maisons jumelées, ainsi que huit logements en maisons mitoyennes.

Citons aussi un programme neuf, « Les Peupliers », d'une vingtaine de logements.

Les projets importants sur les grands terrains disponibles ne sont pas encore à l'ordre du jour, étant bloqués par la révision du PLU.

La mairie ne doit pas forcément voir d'un bon œil ces promoteurs qui traquent la moindre parcelle, pour remplacer, par exemple, une maison individuelle par deux immeubles. Ce qui n'est pas tout à fait pareil...

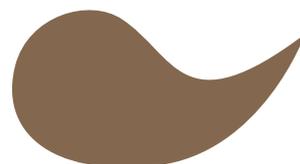
Nous ne pouvons nous déclarer contre une construction et refuser de facto un permis de construire si le promoteur respecte ce qu'édicte le PLU actuellement en vigueur ; d'où la nécessité de réviser ce PLU. Des orientations d'aménagement seront prises pour tous les terrains constructibles afin que tout soit plus cadré. Nous allons freiner cette frénésie de construction sur notre commune.

Concernant la commission cimetièrre, qu'y a-t-il à souligner ?

Il a été réaménagé sous le mandat du maire précédent, l'espace cinéraire a été refait. Et les concessions perpétuelles en état d'abandon ont été reprises. C'est à cette occasion que la tombe de l'artiste-peintre genevois Édouard Castres (1838-1902) a été découverte. De retour de la guerre de 1870, il se maria et passa sa vie à Étrembières, alors un quartier d'Annemasse, au bord de l'Arve. Une plaque a été dévoilée sur le mur du cimetière en l'honneur de cet homme, considéré comme le premier peintre officiel de la Croix-Rouge.

Pouvez-vous nous dire un mot sur la commission personnel communal, dont vous avez aussi la charge ?

Il faut le gérer avec les départs et les nouvelles embauches. Il y a eu beaucoup de mouvements. Nous comptons actuellement 23 personnes, réparties entre la mairie, les services techniques et le groupe scolaire.



Représentants de l'autre liste aux dernières élections Hervé Hadamar, Laurence Déramé et Nicolas Tereins, Conseillers municipaux



Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Laurence Déramé (LD) : Je suis conseillère municipale et membre des commissions information/communication, animations du village, mémoire et patrimoine, ainsi que de la commission petite enfance.

Nicolas Tereins (NT) : Je suis conseiller municipal, membre des commissions urbanisme et personnel communal. Je suis aussi délégué au Syndicat Mixte du Salève.

Hervé Hadamar (HH) : Pour ma part, je travaille avec la commission travaux et maisons fleuries. J'étais également délégué au Sidefage ; délégation que j'ai abandonnée car j'ai d'autres activités aux côtés du député de la circonscription. Puis, par le passé, j'ai été conseiller municipal sous le deuxième mandat d'Alice Beltrami, de 1995 à 2001.

Monsieur Hadamar, nous pouvons dire que vous conduisiez l'autre liste aux dernières élections municipales.

Oui, tout à fait.

Quel bilan tirez-vous de la première partie de mandat, globalement et chacun pour vos commissions respectives ?

HH : S'agissant de la commission travaux, nous avons d'importants projets à mener, tels que la traversée du Chef-lieu, la réalisation de l'Espace Sportif Municipal, et beaucoup de petits travaux et d'aménagements dans la commune.

En ce qui concerne la commission maisons fleuries, j'ai fait partie de l'équipe chargée d'Étrembières pendant deux ans. Rencontrer la population et discuter permet de savoir ce qui se passe dans le village. Personnellement, je suis attaché au budget. Alain Bosson a fait réaliser en début de mandat un audit, qui a été très bien fait, reconnaissons-le. Et je me permets de rappeler de temps à autre, en référence à cet audit, que nous ne pouvons tout faire avec les moyens d'une commune comme la nôtre. C'est toutefois positif puisque, lors d'un dernier débat, nous avons trouvé un accord à l'unanimité pour demander l'appui d'Annemasse-Les Voirons Agglomération concernant la création d'un nouvel itinéraire pour les carrières... C'est un beau projet, que nous ne pouvons pas mener seuls techniquement ni financièrement.

Pour revenir à l'Espace Sportif Municipal, nous nous sommes abstenus. La raison était simple : le projet nous paraissait pharaonique par rapport au nombre d'occupants.

LD : Rappelons qu'il avait été engagé par la municipalité précédente.

NT : Disons aussi que, pour faire des projets sur cette mandature avec un budget impacté d'1,8 million d'euros, cela reste très difficile...

HH : La baisse des dotations de l'État se répercute également sur les budgets. Et comment va être compensée la suppression de la taxe d'habitation ? Vous voyez que nous sommes tous les trois très pragmatiques.

LD : J'ai beaucoup de plaisir à être membre des commissions animations du village, information/communication et mémoire/patrimoine. Nous travaillons avec Anny Martin, adjointe responsable de ces commissions, qui amène son dynamisme et sa rigueur dans les préparations et le développement. Je me sens moins investie au

niveau de la municipalité, où il manque pour moi une cohérence : savoir où nous allons tous ensemble.

Le travail des commissions information/communication et animations du village concerne aussi les autres commissions. La commission patrimoine est, par ailleurs, en lien avec la commission travaux au sujet de la réhabilitation de la petite chapelle ou la rénovation de l'espace Novarina (ancienne église Notre-Dame-de-la-Paix). En fait, tout est en interaction, d'où une cohésion à trouver.

NT : Parlons d'urbanisme. Le plus gros dossier qui a pris beaucoup de retard est la révision du Plan Local d'Urbanisme. Nous avons représenté, en ce mois d'octobre 2017, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au conseil municipal.

Il y a beaucoup d'attentes en la matière et le PLU va restreindre le nombre de parcelles constructibles. À Étrembières, au vu des terrains, les logements prévus sur dix ans peuvent être lancés en une année... mais il faut une cohérence et une harmonie.

HH : Les municipalités ne sont plus totalement décisionnaires, c'est le préfet, sur instruction gouvernementale, qui décide.

NT : En étant si proches de Genève, nous sommes incités à construire, mais nous ne pouvons le faire dans n'importe quelles conditions. Espérons tout de même que la révision du Plan Local d'Urbanisme soit terminée sous cette mandature et que le nouveau PLU soit adopté afin que l'on puisse appliquer les nouvelles règles et normes.

Quant au personnel communal, il est intéressant d'en voir l'évolution : les arrivées, les départs. Nous avons relevé beaucoup de changements cette année, ce qui est vite prenant du point de vue de la gestion communale. L'absence d'une seule personne se ressent immédiatement au sein d'une petite équipe.

Que pensez-vous des projets annoncés pour la deuxième partie de mandat, globalement et chacun dans vos commissions respectives ?

HH : Nous allons être bien impactés par les travaux de la suppression du passage à niveau, sur lesquels la commune n'a pas pris.

LD : Nous avons, il est vrai, un mandat considérablement marqué par les travaux.

HH : Il y a cette déviation pour les carrières... Quelle sera la réponse d'Annemasse-Les Voirons Agglomération pour qu'elle prenne en charge une partie des études et des coûts ?

Au sujet des maisons fleuries, le Département a effectué une pré-visite pour l'obtention d'une première fleur. Le retour a été bon. Les services techniques ont fait du très bon travail. Ce n'est pas simple de fleurir une commune qui s'étend sur sept kilomètres.

L'an prochain, nous allons donc concourir officiellement. Nous avons fait la tournée des maisons, cette année sur inscriptions. Environ soixante inscrits se sont manifestés, avec de très belles réalisations.

LD : Au niveau information/communication, il faudrait utiliser encore davantage Internet et ses ressources. Un membre de la commission a évoqué le lancement d'une page Facebook, il faut pouvoir la gérer et en avoir la maîtrise. Tout support est le bienvenu s'il est bien utilisé. Nous sommes également attentifs à l'actualisation régulière des informations et à leur signalisation.

NT : Une page Facebook permettrait d'être plus réactifs et présente un aspect plus vivant qu'Internet, qui a un côté officiel. Ce pourrait être un bon complément.

LD : Notons que nous sommes bien épaulés par les secrétaires. Elles font un important travail. Les commissions marchent aussi grâce à elles.

Pour les animations, le but est d'essayer de bien faire, de se questionner sur le rapport investissement/impact sur la population. Côté patrimoine, nous travaillons sur la réhabilitation de la chapelle et à la création d'une Mémoire. Nous avons des contacts avec la Mémoire de Veyrier et les Anciens de Bois Salève, des initiatives sont prises mais faut-il encore donner de l'essor à cette nouvelle commission, au sein de laquelle nous ne sommes pas nombreux. Un peu comme pour la petite enfance.

NT : Nous allons continuer à travailler à la révision du PLU. C'est le gros projet. On relève la bonne collaboration de la personne en charge de l'urbanisme à Annemasse-Les Voirons Agglomération et le bon travail de Françoise Collet à la mairie. Il n'est pas évident pour le personnel en place de s'adapter à de nouvelles équipes au sein de la municipalité.

LD et NT : Il faut, de notre part, une certaine humilité car, à notre arrivée en mairie, nous ne connaissions rien, contrairement aux personnels de la commune, sur lesquels, finalement, nous nous appuyons beaucoup.

Les élus disent que votre entente à tous est bonne. Qu'en pensez-vous ?



NT : Nous travaillons dans l'intérêt commun d'Étrembières et des Étrembiétois. Nous sommes tous dans cette dynamique.

LD : Habitants et utilisateurs, nous sommes en même temps en première ligne pour savoir ce qui est à améliorer, mais il faut agir de façon collective et non personnelle. C'est dans la charte de l'élu.

HH : Au départ, au sein de nos commissions, nous avons pu sentir une certaine interrogation, de quelle façon allions-nous nous positionner ? En définitive, tout se passe bien. Nous nous exprimons totalement librement et nous nous sentons écoutés.

Vous ne vous définissez pas comme une opposition.

NT, HH et LD : Non, aucunement. Même lorsque nous étions en campagne, nous n'étions pas davantage dans un esprit d'opposition. Nous avons deux projets, mais dans le but unique de servir la commune.

Secteur Animations du village

MÉMENTO DES MANIFESTATIONS 2018

Date	Événement	Organisateur	Lieu	Heure
Janvier				
Samedi 06/01/2018	Pot de l'amitié	Association Être en Fêtes	Maison du Parc	11 h 00
Mardi 09/01/2018	Galette des rois	Association Bridge Club	Local du Bridge	18 h 00
Vendredi 12/01/2018	Vœux du maire	Commune Fêtes et cérémonies	Salle des fêtes	18 h 30
Mardi 16/01/2018	Loto	Association Club de la Belle Époque	Salle des Bleuets	14 h 00
Mardi 23/01/2018	Assemblée générale	Association Club de la Belle Époque	Salle des Bleuets	14 h 00
Samedi 27/01/2018	Concours de boules	Association Boule du Salève	Espace Sportif Municipal	14 h 00
Dimanche 28/01/2018	Concours de boules	Association Boule du Salève	Espace Sportif Municipal	Toute la journée
Mardi 30/01/2018	Assemblée générale	Association Entente Canine	Salle des fêtes - petite salle	19 h 30

Février				
Samedi 10/02/2018	Voyage dans les carrières du Salève	Antigel	À définir	18h30 et 20h30
Samedi 17/02/2018	Soirée dansante St-Valentin	Association Pas d'lech Rock	Salle des fêtes	20 h 00
Vendredi 23/02/2018	Théâtre	Association Théâtre de l'Échelle	Salle des fêtes	20 h 30
Samedi 24/02/2018	Théâtre	Association Théâtre de l'Échelle	Salle des fêtes	20 h 30
Dimanche 25/02/2018	Théâtre	Association Théâtre de l'Échelle	Salle des fêtes	17 h 00

Mars				
Dimanche 04/03/2018	Loto	Association Boule du Salève	Salle des fêtes	14 h 00
Dimanche 11/03/2018	Bourse aux jouets	Association Parents d'élèves	Salle des fêtes	10 h 00 - 17 h 00
Samedi 31/03/2018	Master class Zumba	Association Mov'dance	Salle des fêtes	20 h 00

Avril				
Samedi 07/04/2018	Couscous party	Association École de Foot d'Étrembières	Salle des fêtes	20 h 00
Samedi 14/04/2018	Ultramontée de Salève	Association Athlé St-Julien 74	Salle des fêtes	À partir de 10 h 00
Dimanche 29/04/2018	Vide-greniers	Association Être en Fêtes	Parkings Pas de l'Échelle	7 h 00 - 18 h 00
Dimanche 29/04/2018	Cérémonie Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation	Commune Fêtes et cérémonies	Monument aux morts - mairie	11 h 00

Date	Evénements	Organisateur	Lieu	Heure
Mai				
Samedi 05/05/2018	Vente de fleurs	Association Parents d'élèves	Maison du Parc	8 h 00 - 13 h 00
Samedi 05/05/2018	Concours de boules	Association Boule du Salève	Espace Sportif Municipal	Toute la journée
Mardi 08/05/2018	Commémoration de la victoire du 8 mai 1945	Commune Fêtes et cérémonies	Monument aux morts - mairie	18 h 00
Samedi 26/05/2018	Balade découverte	Commune Animations du village	À définir	

Juin				
Samedi 02/06/2018	Assemblée générale	Association Anciens de Bois Salève	Salle des fêtes	14 h 00
Dimanche 03/06/2018	Retrouvailles	Association Anciens de Bois Salève	Salle des fêtes	À définir
Samedi 09/06/2018	Spectacle enfants	Association École de Foot d'Étrembières	Salle des fêtes	15 h 00 - 18 h 00
Vendredi 15/06/2018	Tournoi	Association "Bridge Club"	Local du Bridge	15 h 00
Samedi 16/06/2018	Théâtre	Association Théâtre d'Élo	Salle des fêtes	17 h 00
Jeudi 21/06/2018	Fête de la Musique	Commune Animations du village	Maison du Parc	19 h 00
Vendredi 29/06/2018	Fête de l'école	Association Parents d'élèves	Groupe scolaire	18 h 00
Samedi 30/06/2018	Soirée rock	Association Pas d'Iech Rock	Salle des fêtes	20 h 00

Juillet				
Samedi 14/07/2018	Fête au village	Association Être en Fêtes	Maison du Parc	20 h 00
Samedi 14/07/2018	Cérémonie Fête nationale	Commune Fêtes et cérémonies	Monument aux morts - mairie	11 h 00

Août				
Dimanche 26/08/2018	Concert pique-nique	Commune Sports jeunesse	Parc de la mairie	17 h 30

Septembre				
Dimanche 02/09/2018	Concours	Association Boule du Salève	Espace Sportif Municipal	Toute la journée
Dimanche 02/09/2018	Marche du Salève	Extérieur Syndicat Mixte du Salève	À définir	Toute la journée

Secteur Animations du village

MÉMENTO DES MANIFESTATIONS 2018 (suite)

Date	Evénements	Organisateur	Lieu	Heure
Octobre				
Vendredi 05/10/2018	Assemblée générale	Association Bridge Club du Salève	Local du Bridge	18 h 00
Dimanche 07/10/2018	Loto	Association Boule du Salève	Salle des fêtes	14 h 00
Samedi 13/10/2018	Repas des aînés	Commune CCAS	Salle des fêtes	12 h 00
Vendredi 19/10/2018	Vernissage - Regard sur l'Art	Commune Animations du village	Salle des fêtes	18 h 00
Samedi 20/10/2018	Regard sur l'Art - 10 ^e édition	Commune Animations du village	Salle des fêtes	10 h 00 - 18 h 00
Dimanche 21/10/2018	Regard sur l'Art - 10 ^e édition	Commune Animations du village	Salle des fêtes	10 h 00 - 18 h 00
Mardi 23/10/2018	Loto	Association Club de la Belle Époque	Salle des Bleuets	14 h 00
Vendredi 26/10/2018	Assemblée générale	Association Être en Fêtes	Salle des Bleuets	19 h 00

Novembre				
Mardi 06/11/2018	Loto	Association Club de la Belle Époque	Salle des Bleuets	14 h 00
Dimanche 11/11/2018	Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918	Commune Fêtes et cérémonies	Monuments aux morts - mairie	11 h 00
Mercredi 14/11/2018	Assemblée générale	Association École de la Vie	Salle des Bleuets	20 h 15
Samedi 17/11/2018	Forêt Magique	Commune Animations du village	À définir	
Dimanche 18/11/2018	Forêt Magique	Commune Animations du village	À définir	
Samedi 24/11/2018	Remise des prix Maisons fleuries	Commune Fleurissement	Salle des fêtes	18 h 00
Mercredi 24/11/2018	Tournoi solidarité	Association Bridge Club du Salève	Local du Bridge	14 h 00
Jedi 29/11/2018	Tournoi solidarité	Association Bridge Club du Salève	Local du Bridge	14 h 00

Décembre				
Dimanche 02/12/2018	Foire aux disques et B.D.	Extérieur La Brute et le Hareng	Salle des fêtes	10 h 00 - 18 h 00
Samedi 15/12/2018	Apéritif de Noël des aînés	Commune CCAS	Espace Sportif Municipal	12 h 00
Samedi 15/12/2018	Tournoi de Noël	Association Bridge Club du Salève	Local du Bridge	15 h 00
Lundi 31/12/2018	Réveillon St Sylvestre	Association Être en Fêtes	Salle des fêtes	20 h 00

Police Municipale d'Étrembières :

Monsieur Thierry Calloud et Madame Caroline Caillé

Horaires : du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 17 h 30.

Téléphone fixe bureau : 04 50 92 43 05 - Téléphones portables : 06 30 58 11 19 ou 06 43 33 18 64

Adresse e-mail : policemunicipale@etrembieres.fr

LA CEINTURE DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE POUR TOUS

Suite à la vérification du port de la ceinture de sécurité par le service de police municipale lors de la dépose des enfants au groupe scolaire, les policiers ont constaté qu'un grand nombre d'enfants et plusieurs parents n'étaient pas attachés correctement, voire pas attachés du tout.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour le conducteur et tous les passagers, qu'ils soient installés à l'avant ou à l'arrière du véhicule (art. R412-1 à R412-5 du code de la route). Le conducteur a l'obligation de s'assurer que tous les

passagers soient correctement attachés. Il est responsable pénalement des mineurs qu'il transporte. Par conséquent, c'est le conducteur qui paiera l'amende pour les passagers mineurs non attachés.

Les enfants de moins de 10 ans et de moins de 135 cm doivent être installés à l'arrière du véhicule dans un siège adapté à leur âge et à leur morphologie. Chaque passager, et donc enfant, doit avoir sa propre place : une ceinture de sécurité ne peut être partagée.



3 POINTS
retirés sur le permis
de conduire



135 €
d'amende forfaitaire
90 € minorée
375 € majorée

NON-PORT DE LA CEINTURE

DEUX-ROUES : PORT DES GANTS OBLIGATOIRE POUR TOUS DEPUIS LE 20 NOVEMBRE 2016



En circulation, tout conducteur ou passager d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur, d'un quadricycle à moteur ou d'un cyclomoteur doit porter des gants conformes à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle (art. R431-1-2 du code de la route). Ainsi, le conducteur se verra retirer un point sur son permis, et recevra une amende de 3^e classe. Le passager n'aura pas de retrait de point, mais une amende de 3^e classe.



NON-PORT DE GANTS HOMOLOGUÉS



-1 POINT



68 € d'amende

Police Municipale

AU VOLANT, PAS DE TÉLÉPHONE NI DE KIT MAIN LIBRE

L'usage du téléphone ou d'un kit main libre au volant est interdit par l'article R412-6-1 du code de la route.

Un conducteur utilisant son téléphone ou un kit main libre au volant s'expose à un retrait de 3 points sur son permis de conduire, ainsi qu'à une amende forfaitaire de 135 euros.



3 POINTS
retirés sur le permis de conduire



135 €
d'amende forfaitaire
90 € minorée / 375 € majorée



**TÉLÉPHONE
AU VOLANT**

Le Personnel



L'UNE PART, L'AUTRE ARRIVE

En poste depuis 2007 à Étrembières au service comptabilité et finance, Madame Josiane Brand a fait valoir ses droits à la retraite le 31 octobre 2017. Pour l'occasion, le personnel et les élus de la mairie se sont réunis autour du verre de l'amitié.

Madame Hakima Khadraoui est arrivée le 1^{er} octobre en remplacement de Madame Josiane Brand.



Bienvenue également à Madame Caroline Caillé à la police municipale, ainsi qu'à Madame Catherine Jourdain à l'accueil et à l'état civil.



ATELIER THÉÂTRE

Nouveau à Étrembières,
Élodie Bergé, professeur de théâtre,
propose un atelier à destination des enfants,
le jeudi, à partir de 17 h 15,
à la salle des fêtes du Pas de l'Échelle.

FESTIVAL ANTIGEL 8^E ÉDITION

Du 26 janvier au 17 février 2018

Depuis 2011, Antigel s'applique à construire une proposition artistique unique et singulière, en misant sur l'insolite et le décloisonnement artistique au cœur de l'hiver genevois. Musique, danse, performance, sport, fêtes et créations Made in Antigel sont au menu de cette 8^e édition, qui se tiendra du 26 janvier au 17 février 2018. La 3^e Antigel Run, course populaire et festive, retrouve quant à elle son cadre majestueux des parcs des Eaux-Vives et de La Grange le 20 janvier.



Pour la première fois, cette année, le festival passe la frontière et s'étend au Grand Genève.

Antigel va y insuffler son « granulat » de folie en proposant un projet hors normes où la montagne qui semble immuable se révélera tout autre : Les Foudres du Salève – voyage dans les carrières du Salève, le samedi 10 février à 18h30 et à 20h30.

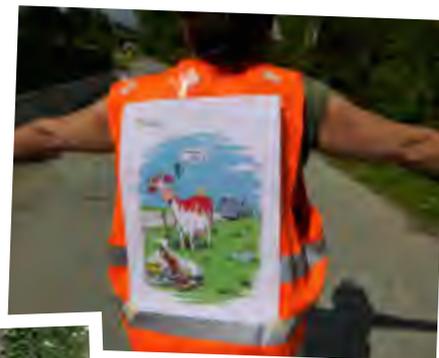
Programme complet dès le 6 décembre sur www.antigel.ch



Ça s'est passé en images



Un très joli spectacle de trapéziste proposé aux enfants par l'**École de Foot d'Étrembières**.
13/05/2017



Journée de l'environnement à Étrembières, organisée par la **mairie**.
20/05/2017



Fête des écoles du groupe scolaire J.-J. Rousseau, le 17 juin 2017, organisée par l'**association des parents d'élèves**.



Ambiance musicale et dansante à fond avec la **Fête de la Musique** du 21 juin 2017, organisée par la commission animations du village.



VEYRIER - ÉTREMBIÈRES le 24 juin 2017 - Balade ensoleillée, entre flore et anecdotes, au Mont-Salève et un hommage rendu aux communes de Veyrier, Étrembières, Satigny et Confignon, pour l'accueil qu'elles avaient réservé aux spahis en 1941.



Ça s'est passé en images



Cérémonie du 14 juillet 2017, honorée par les présences de Mesdames Virginie Duby-Muller, député de la circonscription, et Marlyse Rostan, maire de Veyrier.



Concert pique-nique du 20 août 2017, animé par des groupes de jeunes et talentueux musiciens. Soleil et bonne humeur sont au rendez-vous. Organisation commission sport et jeunesse.



10 septembre 2017 - Fête du sport à l'Agora d'Étrembières. Organisation mairie, commission sport et jeunesse.



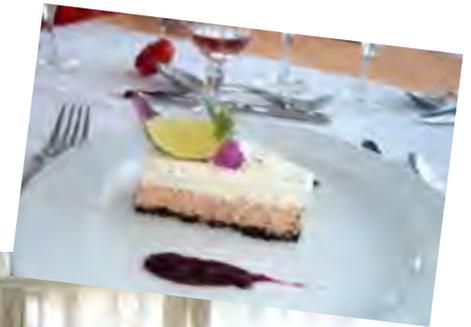
1^{er} octobre 2017 - Traditionnel loto organisé par la **Boule du Salève**.



Le talentueux Théâtre de l'Échelle en représentation les **6 et 7 octobre 2017** à la salle des fêtes, avec *Paris, c'est fou !* Avec brio et générosité, le Théâtre de l'Échelle a joué le 30 septembre à Ville-la-Grand pour Espace Handicap, le 18 novembre à Gaillard au profit de l'association Autour de Lynett ; et, pour terminer sa tournée, le 25 novembre à Mieussy pour l'association des parents d'élèves.



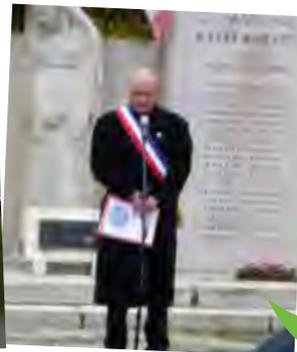
Téléphérique du Salève - M. Alain Bosson, président du Groupement local de coopération transfrontalière et maire d'Étrembières, lors du 2 000 000^e passager, fêté le **samedi 23 septembre 2017**.



Repas des aînés, organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, au restaurant Le 280 Mont-Blanc Hôtel à St-Pierre-en-Faucigny, le **samedi 14 octobre 2017**.



Dimanche 15 octobre 2017. Un dimanche à la chasse, organisé par l'AICIA.



Cérémonie du 11 novembre 2017.

**TOUS NOS REMERCIEMENTS
AUX ANNONCEURS ET SPONSORINGS.
LEURS SOUTIEN ET AIDE FINANCIÈRE NOUS PERMETTENT
DE MAINTENIR LA PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL
DANS DE BONNES CONDITIONS.**

AGENDA MUNICIPAL ET ANNUAIRE LOCAL

Les permanences des élus de la commune :

- Alain Bosson** : sur rendez-vous
- Emmanuelle Lebeurre** : sur rendez-vous
le mardi de 9 h 30 à 11 h 30
- Éric Michel** : sur rendez-vous
- Anny Martin** : sur rendez-vous
- Philippe Zabé** : sur rendez-vous
- Monique Bosson** : sur rendez-vous
le jeudi de 17 h 30 à 18 h 30

Le calendrier des conseils municipaux 2018 (les réunions du conseil municipal ont lieu le deuxième lundi de chaque mois, à 19 h 00) :

- Lundi 08 janvier 2018
- Lundi 12 février 2018
- Lundi 12 mars 2018
- Lundi 09 avril 2018
- Lundi 14 mai 2018
- Lundi 11 juin 2018
- Lundi 09 juillet 2018
- Lundi 10 septembre 2018
- Lundi 08 octobre 2018
- Lundi 12 novembre 2018
- Lundi 10 décembre 2018

Mairie d'étrembières

- 59 place Marc Lecourtier
74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 92 04 01
- mairie@etrembieres.fr
www.etrembieres.fr

Heures d'ouverture :

les lundi et mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30,
le jeudi de 13 h 30 à 18 h 30,
le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Centre technique municipal :

- 889 route de Saint-Julien 74100 Étrembières
- Tél. : 09 75 96 27 08
- ctm-etrembieres@orange.fr

Police municipale

- 59 place Marc Lecourtier (à côté de la Mairie)
74100 Étrembières
- Contact : Thierry Calloud - Caroline Caillé
Tél. : 04 50 92 43 05 / 06 30 58 11 19 / 06 43 33 18 64
- policemunicipale@etrembieres.fr

Groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau

- Rue des Chamois 74100 Étrembières (Pas de l'Échelle)
- Tél. : 04 50 39 81 81

Bibliothèque municipale

- 110 rue des Jardins 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 49 72 46
- Heures d'ouverture : le lundi de 14 h 00 à 16 h 00,
le mercredi de 14 h 00 à 18 h 00,
le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

La Poste

- 60 chemin de Veyrier - Le Pas de l'Échelle 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 39 75 83
- Bureau ouvert du mardi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30.
- Les paquets et lettres en instance seront à votre disposition au bureau de Poste de Gaillard (ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30).

Assistante sociale

- Pôle médico-social de Gaillard
6 impasse des Hutins 74240 Gaillard
- Tél. : 04 50 33 23 46

Annemasse-Les Voirons Agglomération (Annemasse Agglo)

- 11 avenue Émile Zola 74100 Annemasse
- Tél. : 04 50 87 83 00

Annemasse Tourisme

- Place de la Gare 74100 Annemasse
- Pendant toute la durée des travaux de construction de la Maison de la Mobilité et du Tourisme, les locaux sont transférés 57 avenue de la Gare à Annemasse.
- Tél. : 04 50 95 07 10
- ot@annemasse-tourisme.com

Espace Bus Tac

- Place de la Gare (locaux d'Annemasse Tourisme) 74100 Annemasse
- Pendant toute la durée des travaux de construction de la Maison de la Mobilité et du Tourisme, les locaux sont transférés 57 avenue de la Gare à Annemasse.
- Tél. : 0800 1000 74

Caisse d'allocations familiales 0820 25 74 10

Mission locale 04 50 95 20 50

Pôle emploi 3949

Maison de la justice et du droit 04 50 84 06 70

Police secours 17

Pompiers 18

Police nationale 04 50 95 44 50 (42 rue du Chablais 74100 Annemasse)

Gendarmerie 04 50 92 11 66 (13 rue des Glières 74100 Annemasse)

Pharmacies de garde 3237

Centre Hospitalier Alpes Léman 04 50 82 20 00 (Contamine-sur-Arve)

Hôpital privé Pays de Savoie 0 826 300 074 (Annemasse)

Centre Hospitalier Annecy-Genevois 04 50 49 65 65 (Saint-Julien-en-Genevois)

Urgences du Léman 04 50 49 15 15 (4 A avenue de Verdun 74100 Annemasse)

Allo enfance maltraitée 119

Accueil des sans-abri 115

Centre antipoison 04 72 11 69 11

Sida info service 0 800 840 800

Infirmière libérale

- Mme Marick Christiany
- Tél. : 06 06 64 10 67

Kinésithérapeute :

- M. Laurent Claret
- 152 rue des Chamois 74100 Étrembières
- Tél. : 04 50 35 21 89 - 06 28 35 03 00

Thérapeute soins énergétiques :

- Mme Marie-Luce Sanchez - Conseillère et accompagnement en nutrition santé
- Tél. : 06 12 74 20 34

Réflexologie plantaire - massage lomi lomi :

- Mme Sandra Fabbro - Praticienne diplômée
- Tél. : 06 64 65 93 29

Hypnose et thérapie brève :

- Mme Mélanie Fradcourt - Praticienne diplômée
- Tél. : 06 80 51 25 97
- Site Internet : <https://hypnose-hautesavoie.com>

*Bienvenue
aux nouveaux arrivants !
La mairie est à votre service pour
vous aider dans vos démarches.*



Bernard Cocard

Artisan peintre

Peinture intérieure, extérieure
Revêtement sols & murs
Décoration
Pose de parquets
Ravalement de façades

Fillings
Vétraz-Monthoux
04 50 38 27 02
06 08 78 40 13

www.bernard-cocard-peinture.fr
cocard.bernard@gmail.com

CARROSSERIE GSR

**-10% sur
votre devis Carrosserie**

**Sur présentation de ce coupon*

TÔLERIE - PEINTURE - CLIMATISATION - PRÊT
DE VÉHICULE - REMPLACEMENT PARE-BRISE - MONTAGE PNEUS

✉ carrosseriegsr@yahoo.fr

☎ 04 50 95 71 59

🏠 400, chemin des Morilles - 74100 ETREMBIÈRES



Le LOUNGE Coiffure

502 route de St Julien
74100 Étrembières
04 50 83 66 35

Mardi et Mercredi de 9h à 19h
Jeudi et Vendredi de 9h à 20h
Samedi de 8h à 16h

Bovagne Frères



Maçonnerie - B.A.
Terrassement - T.P.

www.bovagne-freres.com

220, chemin d'Évordes
74160 COLLONGES-SOUS-SALEVE
Tél. 04 50 43 71 54 - Fax 04 50 43 04 21
Email : bovagne.freres@wanadoo.fr

**Colas & vous,
une proximité
de tous les instants !**

COLAS

RHÔNE-ALPES
AUVERGNE

Agence de la Vallée de l'Arve

ZI les fourmis
130 avenue de la Roche Parnale
74130 BONNEVILLE

Tel : 04 50 25 22 90

Centre d'Annemasse

Le Pas de L'Echelle
Chemin de bois Crevin
74100 ETREMBIERES

Tel : 04 50 95 46 60

Contact e-mail : centre.annemasse@colas-ra.com

COLAS & VOUS
EMBELLISSEZ VOS EXTÉRIEURS.

J-180 #

Votre espace Shopping Étrembières fait peau neuve !
Découvrez bientôt son nouveau visage

#RIENQUEPOURVOUS #TRAVAUXTOUTDOUX



SHOPPING
ÉTREMBIÈRES

MIGROS   Aubert   + 50 ENSEIGNES

PARKING GRATUIT - A40 - SORTIE ANNEMASSE / LIGNE 5 TAC - ARRÊT PONT D'ÉTREMBIÈRES - WWW.SHOPPING-ETREMBIERES.COM